

Die Senatorin für Kinder und Bildung
Rembertiring 8-12 · 28195 Bremen

An
Eltern / Sorgeberechtigte

Auskunft erteilt:
Kita-Hotline (Elternservice)
Tel. 0421 361 - 92000
Mo & Do: 09:00 - 11:00
Di & Mi: 13:30 – 15:30
E-Mail:
tagesbetreuung@kinder.bremen.de
Bremen,

 Avis important :

Ceci est une traduction.

Vous avez reçu la lettre officielle en allemand par courrier postal. Cette traduction aide à la compréhension.

Le nom de votre enfant et les noms des trois crèches figurent uniquement dans la lettre allemande.

Seule la lettre allemande est officielle et juridiquement valable.

Votre enfant n'a pas participé au test de langue (PRIMO) et obtient une place en garderie

Chers parents,

Votre enfant n'a pas participé au test de langue PRIMO.

Ce test de langue permet de vérifier si un enfant parle et comprend suffisamment bien l'allemand pour être bien préparé à l'école.

Pourquoi est-ce important?

Si un enfant ne parle pas encore bien l'allemand, il a besoin d'une aide particulière. Cette aide s'appelle soutien linguistique. Elle aide votre enfant à bien se préparer à l'école.

Qu'est-ce que cela signifie pour votre enfant?

Comme votre enfant n'a pas passé le test de langue, on ne sait pas à quel niveau il parle allemand. Dans ce cas, on part toujours du principe suivant: l'enfant a besoin d'un soutien linguistique.

C'est pourquoi votre enfant doit désormais obligatoirement fréquenter une crèche. Il y recevra le soutien linguistique nécessaire. Ainsi, votre enfant sera accompagné dans l'apprentissage de l'allemand – pour bien commencer l'école.

Nous avons inscrit votre enfant dans trois crèches proches de chez vous.

Les crèches prendront contact avec vous. Vous devez signer un contrat pour votre enfant dans l'une des crèches.

Exception:

Si vous pouvez prouver que votre enfant parle suffisamment bien l'allemand, il n'a peut-être pas besoin de soutien linguistique. Veuillez envoyer une preuve à ce sujet, par exemple une attestation d'une crèche ou d'un professionnel.

Votre enfant a-t-il déjà une place en crèche?

Si votre enfant fréquente déjà une crèche, veuillez me le faire savoir.

Écrivez un e-mail à: ✉ tagesbetreuung@kinder.bremen.de

Ou appelez: ☎ **0421 - 361 92 000**

Autres informations:

La fréquentation de la crèche est gratuite.

Cependant, si votre enfant reste à la crèche 5 heures ou plus, il y recevra un déjeuner. Le déjeuner coûte 45 euros par mois.

Si vous n'êtes pas d'accord:

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'obligation pour votre enfant d'aller à la crèche en raison de l'absence du test de langue, vous pouvez déposer un recours auprès du tribunal administratif de Brême. Vous avez un mois à compter de la réception de cette lettre pour le faire. Vous pouvez écrire au tribunal ou vous y rendre en personne pour exprimer votre opposition.

L'adresse est:

Verwaltungsgericht der Freien Hansestadt Bremen
Am Wall 198
28195 Bremen

INFORMATION SUR LES RECOURS

Un recours contre cette décision peut être formé dans un délai d'un mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de la Ville libre hanséatique de Brême, Am Wall 198, 28195 Brême. Le recours doit être introduit par écrit ou déclaré au greffe du tribunal.

Cordialement,

Pour ordre

Signé : Sabine Hauptmann